



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mardi 31 octobre 2017 à 20h00

Président : M. Yves Rollier, président

Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 15 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mme Helen Houttuin, M. Bernard Krebs

Absent : M. François Beaumann

Public : ---

Légende :

CC = conseillers communaux PDC = plan directeur cantonal ZAC = zone artisanale
CG = conseil général PDR = plan directeur régional et commerciale
CF = commission financière PAL = plan d'aménagement local
CE = Conseil d'Etat ZUD = zone d'utilisation différée
CU = Commission de l'urbanisme
Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des études et constructions : CEC
Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique : CFSS

Le président ouvre la séance à 20h10 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme Suzanne Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de : 8

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017
3. Ordre du jour
4. Rapport du Conseil communal relatif à une donation et à la création d'une réserve au bilan « Fonds Varo »
5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019
6. Rapport du Conseil communal relatif à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financées
7. Rapport du Conseil communal relatif à :
 - 7.1 L'abrogation de la 3^{ème} étape du crédit de CHF 700'000.00 voté le 21.06.2011
 - 7.2 Une demande de crédit d'investissement de CHF 42'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment communal sis Clos St-Pierre 1
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 58'300.00 concernant divers travaux à exécuter aux collèges sis Clos St-Pierre 8 et 10 et à d'autres bâtiments communaux
9. Lettres et pétitions
10. Motions et propositions
11. Communications du Conseil communal
 - 11.1 Courrier d'information concernant l'exécution de la mesure 4.2 du PGEE par rapport à la modification du plan d'aménagement local « Les Longins »
12. Interpellations et questions
13. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal relatif à une donation et à la création d'une réserve au bilan « Fonds Varo »

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (CF) : *La Commission financière s'est réunie le 26 octobre 2017. Nous avons alors pris connaissance de la volonté de l'entreprise VARO Refining Cressier SA de faire des dons à notre commune. Or, la constitution d'un fond en vue de réceptionner des dons doit faire l'objet d'un arrêté avalisé par le CG. Ces dons peuvent être utilisés par notre commune pour réaliser des projets concrets. Toutefois, les investissements dans ces projets devront être validés par la direction de VARO. Nous espérons que ces projets seront aussi discutés avec la commission financière. Certains que ces projets peuvent seront à l'origine de nombreuses aménités pour notre commune, la CF est favorable à la création d'un fonds VARO.*

M. W. Schärer (PLR) : *Après Juracime, voici Varo Refining qui désire participer financièrement à la vie de notre village. Les industries lourdes de la région sont souvent au cœur des critiques au sujet principalement de leurs impacts environnementaux. Le mode de vie et le développement actuel de notre société de consommation nécessitent pourtant du ciment et des carburants qui doivent bien être produits à quelque part. D'autres régions sont mieux loties, certaines encore moins bien. Un choix. Le groupe PLR voit d'un bon œil ce geste de Varo Refining et acceptera l'arrêté. Des projets d'intérêt public pourront ainsi être concrétisés grâce aux industries locales qui doivent en être remerciées. Je vous remercie de votre attention.*

Mme M. Perrenoud (PS) : Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport et accepte la donation et la création d'une réserve au bilan « Fonds Varo ». Ces membres se réjouissent, d'ores et déjà, de l'aide financière qui sera apportée à différents projets.

Mme S. Staub (PS) : *Concernant le « Fonds Varo », et afin de compléter l'intervention de Maddalena, je pense qu'il serait également important de prendre contact avec la société de développement du village, afin de voir plus précisément les différents travaux concrets que la commune devrait entreprendre, dans l'intérêt général de tous les citoyens de Cornaux et pour le bien être de notre population.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019.**

Le président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultré (PLR) : *Le PLR de Cornaux a analysé le rapport du Conseil communal portant sur la désignation de l'organe de révision des comptes. Le PLR de Cornaux accepte unanimement que le Conseil communal mandate la fiduciaire Muller Christe & Associés pour la révision des comptes 2017, 2018 et 2019 conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) ainsi qu'aux dispositions légales y relatives.*

M. A. Askandar (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019. La fiduciaire Muller Christe & Associés, sur mandat du Conseil communal, a déjà procédé au contrôle des comptes communaux de l'exercice 2016. Pour les années à venir, une demande d'offre a été effectuée afin d'évaluer les coûts pratiqués par d'autres organes.*

Tenant compte des frais à engager, des travaux de vérification des comptes menés à satisfaction et de la qualité du rapport rédigé pour l'exercice 2016, il ressort que la fiduciaire Muller Christe & Associés et sur préavis de la CF est proposée pour remplir ce mandat pour les trois prochaines années. Merci de votre attention.

M. A. Askandar (PS) : *La fiduciaire Muller Christe & Associés a déjà exécuté un mandat en révisant les comptes de l'année 2016 de notre commune. Cet organe de révision a donné entière satisfaction. Le groupe socialiste soutient la demande du Conseil communal et donne son accord pour désigner la fiduciaire Muller Christe & Associés comme organe de révision pour les 3 années à venir.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. **Rapport du Conseil communal relatif à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financées**

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : A ce point la position du groupe PLR s'exprime par un simple et bref « OUI, AMEN ». Que l'on accepte ou refuse l'octroi de cette garantie c'est de toute façon à la population neuchâteloise d'assumer les mesures de recapitalisation passées et futures de ce serpent de mer qu'est l'institution Prévoyance.ne.
Merci de votre attention.

Mme S. Staub (PS) : Concernant l'arrêté relatif à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financée.
Même si l'avenir de cette caisse nous préoccupe, pour les charges dévolues à la commune, le rapport du Conseil communal nous a convaincu que nous n'avions pas d'alternative possible.
Notre collectivité doit absolument apporter sa garantie à l'institution Prévoyance.ne, étant donné que la commune doit se sentir responsable de l'avenir financier de son personnel. Aussi, vu ce qui précède, le groupe socialiste de Cornaux a décidé d'accepter cet arrêté, par nécessité.
Merci de m'avoir écoutée.

M. C. Baudet (CF) : La Commission financière s'est réunie le 26 octobre 2017 et a pris connaissance de l'obligation légale engageant la commune de Cornaux à la hauteur des montants variant en fonction de la recapitalisation de Prévoyance.ne. N'ayant pas d'alternative, la CF ne peut que prendre acte de cette obligation légale et ne s'y opposera donc pas.

M. W. Schärer (PLR) : La caisse de pension privée qui me verse chaque mois ma rente calculée en fonction de mes cotisations a réalisé en 2016 un rendement brut de 4 %. Le taux de couverture est de plus de 100 % conformément à la loi. Ne cherchez plus « l'erreur ».

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (1 abstention)
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention)

7. **Rapport du Conseil communal relatif à :**

7.1 L'abrogation de la 3^{ème} étape du crédit de CHF 700'000.00 voté le 21.06.2011

7.2 Une demande de crédit d'investissement de CHF 42'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment communal sis Clos St-Pierre 1

Le président ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) : Lors de sa séance de préparation le groupe du parti socialiste de Cornaux a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la 3^{ème} étape du crédit d'investissement voté en date du 21 juin 2011 prévoyant, entre autre, la rénovation du bâtiment de Clos St-Pierre 1. Pour des raisons n'émanant pas de notre volonté, je veux mentionner l'échec des fusions entre autre, l'affectation du bâtiment n'a pas besoin, pour l'instant du moins, de changement d'affectation. Donc le PS est parfaitement en adéquation pour abroger le crédit de fr. 700'000.-.

Par contre, il nous paraît indispensable de rafraîchir ce bâtiment. Dans un premier temps en commençant par changer les fenêtres, l'économie de chauffage sera substantielle et l'investissement de ces fenêtres sera vite amorti.

Après cette première étape, il faudra aussi songer à procéder à un rafraîchissement général (stores, peinture, sol et autre), cela ne nous paraît pas un luxe après tant d'années d'occupation de ce bâtiment.

*Ce bâtiment représente tout de même un peu notre carte de visite et les gens qui y travaillent et qui y habitent seront tout contents de se retrouver dans une atmosphère rafraîchie.
Donc aucune opposition à cette première étape de remplacement des fenêtres pour la somme de fr. 42'000.-.Merci de votre attention.*

M. A. Lecoultre (CF) : *La CF de Cornaux a analysé l'abrogation du crédit de CHF 700'000.00 et l'accepte. La CF de Cornaux a analysé la demande de crédit de CHF 42'000.00 et l'accepte pour préserver l'état du bâtiment.*

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *L'usure du temps faisant ces effets force est de constater que des mesures d'entretien sont indispensables pour maintenir le patrimoine en l'état. C'est donc à l'unanimité que le groupe PLR soutient le crédit pour divers travaux dans les bâtiments mentionnés dans le rapport.*

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des deux arrêtés y relatifs.
- ➔ **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 58'300.00 concernant divers travaux à exécuter aux collèges sis Clos St-Pierre 8 et 10 et à d'autres bâtiments communaux

Le président ouvre la discussion :

M. J.-M. Cantin (CC) : *Vous avez reçu à vos places un nouvel arrêté de CHF 36'300.00 concernant l'objet cité en titre. Ledit arrêté annule et remplace celui de CHF 58'300.00. Cette modification est justifiée comme suit : nous avons reçu entretemps une nouvelle offre concernant les stores, en effet, le fournisseur nous garanti que pour CHF 4'500.00 un entretien est tout à fait réalisable en lieu et place du remplacement des stores. Pour se garantir de tout imprévu, le CC préfère vous demander la somme de CHF 8'000.00 pour cette rubrique en lieu et place des CHF 30'000.00 prévus.*

M. A. Messerli (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit d'investissement de CHF 58'300.00 concernant les divers travaux à exécuter aux bâtiments des collèges sis Clos St-Pierre 8 et 10.*

Les travaux d'entretien afin d'améliorer l'étanchéité du préau, le remplacement de l'horloge-mère ainsi que la fourniture de cylindres destinés à l'ancien hangar des pompiers et aux bâtiment des collèges n'appellent pas de commentaires particuliers. Le montant de CHF 28'300.00 affecté pour ces différents travaux est justifié selon la CF. L'investissement de CHF 30'000.00 concernant les stores est sujet à débat lors de la séance de la CF du 26 octobre. En effet, des approches différentes peuvent être envisagées concernant ce point.

Après avoir pris connaissance de l'offre de l'entreprise fournisseuse de ces stores, qui assure que pour CHF 4'500.00, un entretien est tout à fait réalisable, la CF propose de modifier l'arrêté dans le sens d'une dépense plus raisonnable, soit le montant de CHF 8'000.00 pour se préserver d'éventuelles dépenses imprévues.

Une demande d'interruption de séance est demandée par les partis pour discussion sur le nouvel arrêté. Le président accorde une interruption de 5-10 minutes.

Le président : reprise de la séance.

M. P. Staub (PS) : *Lors de sa séance de préparation le groupe du parti socialiste de Cornaux a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à un demande de crédit d'investissement de fr. 58'300.- concernant divers travaux à exécuter au collège sis Clos St-Pierre 8 – 10 et à d'autres bâtiments.*

Ayant reçu un correctif avec une modification de la somme pour le point des stores en début de CG, j'ai demandé une suspension de séance afin d'avoir l'avis des autres membres du PS. La nouvelle somme proposée étant de fr. 8000.- au lieu de fr. 30'000.

Tout d'abord, et avant d'accepter ce crédit, il faut venir sur le chapitre des stores. La somme prévue et mentionnée n'est pas exacte. M. Cantin a délégué la CECC afin de se rendre sur place et faire un constat sur l'état des stores.

Le mardi 10 octobre, au collège, MM. B. Savoni, intendant, W. Walter et P. Staub, membre de la CECC ont rencontré Y. Honoré de la maison Griesser (spécialiste en stores), une visite de toutes les classes a été organisée afin de constater l'état des stores.

Un employé de la Maison GRIESSER, ayant 30 ans d'expérience, avait déjà réalisé, il y a quelques mois un relevé précis de l'état de tous ces stores. Il en ressort qu'un bon entretien du mécanisme (graissage) et changement de certaines pièces s'avèrent indispensables. Ce travail effectué permettrait la fonctionnalité parfaite de ces stores durant bien quelques années encore.

La maison Griesser nous a donc confirmé le devis élaboré en mai de cette année, pour la rénovation de tous les stores. La somme de fr. 4'468.50 est mentionnée sur le devis.

Donc si on fait un petit calcul, on constate déjà une économie non négligeable de près de fr. 22'000.-.

Pour les autres points, ils nous paraissent cohérents et ont été étudiés en commission. Le PS accepte finalement ce rapport.

Merci de votre attention.

M. C. Divernois (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport soumis. Après analyse et discussion, ce dernier accepte cette demande de crédit ainsi que son arrêté.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. **Lettres et pétitions**

Néant.

10. **Motions et propositions**

Néant.

11. **Communication du Conseil communal**

11.1 Courrier d'information concernant l'exécution de la mesure 4.2 du PGEE par rapport à la modification partielle du plan d'aménagement local « Les Longins »

M. J.-M. Cantin (CC) : Plusieurs personnes ont constaté que le corridor du collège reste souvent allumé le soir. La raison est la suivante : l'éclairage est lié au préau de l'école et chaque personne qui passe par là déclenche automatiquement l'éclairage. Nous allons remédier prochainement à ce problème.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : informations sur les dossiers suivants :

Dossier : modification partielle du plan et du règlement d'aménagement, secteur « Les Longins »

Enfin le dossier est terminé et nous allons recevoir ces prochains jours, de la part du SAT la modification approuvée et sanctionnée par le Conseil d'Etat.

Dossier : plan spécial Marais aux Chevaux

Nous avons reçu 4 oppositions soit :

- ATE Association des transports et environnement, Neuchâtel
- Frigemo SA, Cressier
- Top Sun Energy SA, Neuchâtel
- W. Luginbühl SA, Cornaux

Toutes ces oppositions sont en traitement et des séances de conciliation ont été agendées.

Dossier : plan d'extension de la carrière du Roc et permis d'exploitation - Juracime

La commune de St-Blaise a reçu une opposition : M. Michel Boillat, Saint-Blaise

La commune de Cornaux a reçu une opposition : M. Laurent de Coulon, Souaillon

Ces deux oppositions sont en traitement dans les communes respectives.

Une séance de conciliation avec M. de Coulon aura lieu début décembre 2017.

M. O. Makaci (CC) : informe l'assemblée que suite à un été et un automne sans précipitations ou presque, les réserves d'eau s'épuisent. En prévention et par soucis d'économie, le CC a décidé de fermer les fontaines. Le Service de l'Entre2Lacs SEP2L nous informe également que les réserves d'eau pour la défense incendie des communes du Landeron, Cressier, Cornaux, Lignièrès et Enges sont limitées. Dès lors, en l'état actuel des ressources, si une grosse fuite ou un incendie devait malheureusement survenir, il ne serait pas possible de reconstituer cette réserve rapidement. Merci de votre attention.

M. M. Clottu (CC) : Mise à l'enquête publique : Assainissement bruit TP3 St-Blaise-Cornaux – 16.10 au 15.11.2017. La mise à l'enquête porte sur :

- La procédure d'approbation des plans
- La demande d'allègement
- Le projet définitif protection contre le bruit

Cornaux est concerné pour les immeubles situés Aux Broillets 42 & 44 à Thielle ainsi que par les parcelles 3186 & 3183 situées entre l'A5 et ENSA et Juracime. Des bâtiments fictifs ont été modélisés sur ces parcelles. Dans ces secteurs aucune mesure particulière ne sera en prise. En effet, le revêtement en place sur la route nationale est déjà de type phono absorbant. Les vitesses actuelles signalisées resteront inchangées. Une diminution de la vitesse de 120 km/h à 100 km/h permettrait de réduire le bruit d'environ 1 dBA et de 100 km/h à 80 km/h d'environ 1,5 dBA. Cette réduction serait à peine perceptible.

Aucune surélévation de la paroi antibruit existante n'est prévue (aux Broillets).

12. **Interpellation et questions**

Mme D. Barraud (PS) : J'ai soutenu avec conviction les crédits votés ce soir, concernant les collèges et la Maison de commune. Les réfections qui vont être apportées sont indispensables et bienvenues.

Quelles sont les intentions du CC et de la CEC concernant les autres bâtiments du patrimoine communal et je pense tout particulièrement au Temple de Cornaux.

M. J.-M. Cantin (CC) : Concernant la problématique du chauffage du temple, ce dossier a été transmis pour gestion et analyse à la CEC. En compagnie de notre architecte-conseil Mme V. De Biase, des représentants de l'EREN, la CEC s'est rendue sur site. Après discussion autour du projet, il s'avère que le temple peut être raccordé sur le chauffage de la cure, une partie des radiateurs resteront électriques et pour le reste ce sera des radiateurs conventionnels.

M. C. Divernois (CESC) : Nous informe que le CESC déplore qu'un CG ait lieu le même jour qu'une activité mise sur pied tous les ans « Halloween » et demande que l'administration communale veille à ce que cela ne se reproduise plus, ils ont dû tout simplement annuler cette soirée. En effet, plusieurs membres font partie du CESC et du CG d'où le manque d'effectifs pour organiser cette soirée.

13. Divers

M. W. Schärer (PLR) : *Lors de la séance du Conseil général du mercredi 21 juin 2017, ma proposition de motion pour la démission de la Commune de Cornaux du Syndicat intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel (SITRN) a été nettement refusée en votation malgré les arguments pertinents avancés. Le score de 8 à 2 et 4 abstentions fait triompher la gauche.*

Je suis toutefois rassuré et réconforté sur le bien-fondé de ma démarche téméraire car ce n'est pas le premier pavé que je lance dans la mare inerte d'une partie de nos institutions et associations avec des conséquences de remise en question et changements.

En effet dans le journal l'Express du samedi 21 octobre, on apprend que la Commune de Corcelles-Cormondrèche par son Conseil communal propose de se retirer des syndicats du théâtre régional et des patinoires du Littoral neuchâtelois, ceci dans le cadre d'une mesure d'assainissement des finances communales. Votation lors du Conseil général du lundi 23 octobre. L'entrée en matière a été refusée par les Conseillers généraux par 18 voix contre 20. C'est l'aile gauche qui a tranché mais le score s'améliore.

Il est consternant de devoir subir:

- *les dettes des comptes publics au bord du gouffre et*
- *une majorité de citoyens politiques contribuables qui veulent faire un pas en avant.*

Il est difficile de faire modifier les acquis mais il est important de dénoncer et mettre sur le tapis les points sensibles, tabous et brûlants, car qui ne dit rien consent.

Je vous remercie de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je me permets d'intervenir brièvement pour rappeler que le 24 septembre dernier la population de Cornaux plébiscitait, comme l'ensemble de la suisse l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire.

Sachant que cette même population, ainsi que ces autorités, ont lors de plusieurs prises de position ou votations décidé de sacrifier 80'000 m2 de terre cultivables et par conséquent « alimentaires » je ne peux qu'arriver à la conclusion que comme très souvent on a privilégié l'adage du « Faites comme je dis mais pas comme je fais », ou peut-être a-t-on saisi cette opportunité de votation pour s'acheter une bonne conscience.

A bon entendeur.

Mme S. Staub (personnel) : *Je tiens, à titre personnel, à remercier les employés des TP2C de tout le travail qu'ils accomplissent pour agrémenter notre beau village, particulièrement, concernant les géraniums le long de la route des Provins.*

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h13.

Cornaux, le 31 octobre 2017
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub